

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD188

présenté par

Mme Abeille, Mme Bonneton, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Coronado, Mme Duflot,
M. Mamère, M. Roumégas, Mme Sas et M. Noguès

ARTICLE 36 QUINQUIES A

À l'alinéa 2, substituer à l' année :

« 2018 »,

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le II. de l'article 36 quinquies A, tel qu'issu des travaux de l'Assemblée nationale, avec une date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 et non 2018, comme cela fut modifié au Sénat.